

Monsieur le Président,
Madame la Ministre,
Mes chers collègues,

Longtemps ignorée des politiques publiques, la politique de la petite enfance est devenue au cours du siècle dernier un axe majeur de nos politiques familiales.

Il s'agit pour la puissance publique de protéger ses enfants, de leur garantir un environnement qui lui permette de grandir et de s'épanouir. Mais également de poser les fondamentaux d'une société harmonieuse. En effet, les injustices vécues au plus jeune âge sont celles qui produiront demain les plus grands désaccords sur la nécessité de vivre dans une société apaisée.

Dans la grande majorité des situations la politique de la petite enfance assure très bien son rôle de protection et d'accompagnement des enfants, mais aussi des parents. Mais, des dysfonctionnements perdurent et il est de notre devoir de corriger ce qui doit l'être. Cette nécessité d'amélioration des dispositifs existants ont été soulignés par plusieurs rapports dont le dernier, celui de Mesdames Mugnette DINI et Michelle MEUNIER en 2014.

Dans le même temps, la politique publique de petite enfance mobilise un nombre croissant d'acteurs : les départements, différents ministères, les villes et communes, les associations... Tous ces acteurs interrogent aujourd'hui leurs propres pratiques et expriment la nécessité d'évolutions.

En adoptant à l'unanimité le 12 mai 2015 la proposition de loi relative à la protection de l'enfant, qui prévoit des ajustements à la loi de 2007, saluée elle-même en son temps comme une avancée, notre Majorité a engagé avec détermination ce chantier des réformes. Dans le cadre de son examen, Madame la Ministre avait rappelé qu'elle l'inscrivait dans le cadre d'une véritable réforme de la petite enfance, appuyée par une concertation avec tous les acteurs. La concertation a touché à son terme. Aussi, Madame la Ministre, vous est-il possible de nous préciser l'action engagée ? Je vous en remercie.